

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
MAIRIE DE LE PERCY
38930**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 février, à 20 Heures 30 dans la salle du conseil municipal ; le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame la Maire Sabine CAMPREDON.

Présents :

Thierry CHASSEVENT, Sabine CAMPREDON, Jean Marc TATIN, Thibaud BECOURT, Jean Paul REYNAUD, Marie LOPOUKHINE et Franck TIRET

Absents excusés :

Guillaume GONTARD donne procuration à Sabine CAMPREDON,
Georges GONTARD donne procuration à Thierry CHASSEVENT,
Julie POINTOUT donne procuration à Marie LOPOUKHINE,
Jean-Marc TATIN et Agnès TREGRET.

Date de la convocation : 28 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Thibaud BECOURT

**OBJET: ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE 2020**

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

adopté à l'unanimité

Autorisation du Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement. Budget Principal M57

Madame la Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales à savoir que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 41 454 € (25% de 166 180 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- PIC BOIS Chapitre 21 Opération 38 Compte 2128 pour 6 121.06 euros TTC
- PIC BOIS Chapitre 21 Opération 38 Compte 2128 pour 1 991.23 euros TTC
- DARTY Chapitre 21 Opération 17 Compte 21783 pour 514.98 euros TTC
- ONF Chapitre 21 Opération 12 Compte 2121 pour 9223.95 euros TTC
- JVS Chapitre 20 OPNI Compte 2051 pour 3040.80 euros TTC

Après cette présentation, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents pour le règlement de ces factures.

Approbation de la Convention Territoriale Globale du Trièves 2022-2026

Dans le cadre d'une démarche territoriale, la Communauté de Communes du Trièves, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole ont élaboré un Projet Social de Territoire contractualisé sous la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention expose, après un diagnostic, les actions prioritaires à mener dans les domaines :

- De la vie sociale et de l'accès aux droits de la population, notamment les personnes les plus fragiles
- De la petite enfance
- De l'enfance et de la jeunesse
- De la famille et de la parentalité
- Des personnes âgées et en situation de handicap
- Du logement

Les documents en annexe de cette délibération précisent les diagnostics réalisés, les pistes d'action à mener et la gouvernance de cette convention et exposent le contenu de la convention.

Le suivi et les actions de cette convention seront effectués dans les commissions de la communauté de communes du Trièves compétentes pour chacun des domaines, auxquelles participeront les délégués désignés par la commune.

La commune sera associée à la préparation de projets à poursuivre ou à construire dans les domaines décrits par la Convention Territoriale Globale. Elle pourra bénéficier d'un appui technique au montage de projets spécifiques rentrant dans le cadre de cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- 1- Approuve la Convention Territoriale Globale.
- 2- Dit que ladite convention vise à identifier les besoins prioritaires du territoire et de la commune, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ; à pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ; à développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.
- 3- Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026.
- 4- Autorise le maire à la signer.

Demande de subventions associations

Madame La Maire présente les différentes demandes de subvention reçues en Mairie pour cette année 2022.

Il est proposé les attributions suivantes :

✓ Trièves Transition Ecologie	100 €
✓ Désaccordés (Festistreet)	200 €
✓ Football Club Sud Isère	50 €
✓ ADMR	550 €
✓ Skieurs du Mont-Aiguille	100 €
✓ EHPAD de Mens	100 €
✓ Sur Les Pas des Huguenots-Nationale	70 €
✓ Amicale des donateurs de Sang	50 €
✓ Souvenir Français	25 €
✓ ONACVG	25 €

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION MONUMENT AUX MORTS ET PLAQUE COMMEMORATIVE

Madame La Maire expose que la rénovation du monument aux morts et de la plaque commémorative à Esparron qui est tombée s'élèvent à 2400HT, finançables en partie par l'ONACVG et le souvenir français.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour que Mme La Maire fasse la demande de subvention à l'ONACVG

MOTION: LES GAL & PROGRAMMES EUROPÉENS 2021 – 2027

Motion dans le cadre des nouveaux fonds européens 2021-2027 pour sélectionner les groupes d'action locale (GAL).

Lors du webinaire du 01/02/22 présentant les nouveaux programmes de fonds européens 2021-2027 initié par la Région Auvergne Rhône Alpes portant sur la coopération et les territoires et plus particulièrement sur la thématique « leader pour les territoires ruraux : quels bilans, quelles perspectives ». La région Auvergne Rhône Alpes autorité de gestion de régler les périmètres leader a précisé les nouvelles orientations et a choisi **une organisation à l'échelle départementale c'est- à-dire de passer de 43 Groupes d'action locale (GAL)* à 12 GAL.**

**Le groupe d'action locale (GAL) est chargé de la mise en œuvre du programme européen de développement local Leader.*

Le LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) a été créé en 1991 afin d'impliquer les populations rurales à la construction européenne en encourageant les démarches ascendantes, l'expérimentation et l'innovation, il est évident qu'en diminuant le nombre de GAL à 12 on revient comme avant 1991 où les fonds européens étaient éloignés des territoires.

Pour exemple le Leader Alpes sud Isère comprend 3 communautés de communes/ EPCI (Trièves, Oisans Matheysine) soit 40 000 habitants elle passera demain entre 160 000 à 200 000 habitants minimum (soit entre 9 et 12 EPCI).

Sous prétexte de simplification et pour optimiser les frais de gestion, la Région Auvergne Rhône Alpes détourne la philosophie du programme car la dimension de proximité n'est plus là.

Le Conseil Municipal du Percy, réunie en Conseil Municipal le 7 février 2022, demande à l'unanimité des présents :

- au Président de la Région Auvergne Rhône Alpes :
 - ❖ De revoir l'échelle départementale qui est trop large environ 350 communes et ne respecte pas l'esprit de Leader d'une gestion de proximité à l'échelle des territoires de projets.
 - ❖ D'associer à la construction du programme les GAL qui ne sont pas seulement au service de la politique régionale mais aussi au service du développement local des territoires ruraux.
 - ❖ De veiller en tant qu'autorités organisatrices des mobilités aux difficultés de transports des futurs porteurs de projets (publiques et privés) dû à l'éloignement géographique des GAL.

Devis pour la réalisation et le suivi d'une procédure de d'évolution du PLU en vigueur.

Madame La maire expose au Conseil Municipal le devis de l'urbaniste concernant les modifications du PLU . Le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Percy a été approuvé le 13 mars 2014. Dans ce PLU, le secteur de « La Colonie » a fait l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) et de la délimitation de zones N spécifiques afin de permettre l'évolution encadrée du site. L'objectif de la commune était d'y permettre le développement d'usages mixtes (logement, artisanat, activités culturelles et tertiaires, etc.) tout en respectant le caractère naturel des lieux. La volonté était d'en faire un lieu de vie à l'année et ouvert à tous. 7 ans plus tard, ces objectifs sont toujours valables mais le contexte a changé : - rachat du foncier par la Commune - création d'un habitat partagé et de locaux d'activités professionnelles - mise aux normes des infrastructures.

Le site continue à se transformer et de nouveaux projets sont en réflexion : mise en place d'une plateforme de déchets verts, installation d'un maraîcher , création d'une aire naturelle de camping, création d'un hameau léger, etc.

Il est nécessaire de réinterroger les orientations définies dans le PLU en vigueur et d'adapter le document d'urbanisme aux mutations progressives du secteur. Cela passe par une réflexion associant les acteurs concernés et la population pour aboutir à un projet cohérent et partagé.

Pour accompagner la commune à la mise en œuvre de cette mission et afin d'avancer suite aux groupes de réflexion qui s'est mis en place sur l'habitat léger avec des élus et des habitants il a été demandé à l'atelier 2 (urbaniste) un devis dont le montant s'élève à 9087,50€HT qui a été signé début février dont les différentes phases concernent : 1- Réflexions préalables . 2/ Mise au point du dossier et suivi jusqu'à la notification aux PPA. 3/ De l'enquête publique à l'approbation.

AVANCÉES FUTURE Espace Naturelle Sensible ESPARRON

La commune a demandé en 2020 la labellisation de la forêt d'Esparron en espace naturel sensible en partenariat avec le conseil départemental de l'Isère, le diagnostic du site est en cours, une nouvelle réunion pour échanger avec l'agent ONF du secteur qui connaît très bien le site est prévu prochainement pour pouvoir boucler l'analyse. Le zonage d'étude est très grand, on serait donc sur un statut d'espace naturel sensible local et pas de petit site naturel (réservé aux sites de moins de 5 ha). Le zonage de l'ENS n'est pas encore abouti et est encore en cours de discussion, nous pourrions normalement englober les stations de lathyrus baubini et nous avançons sur une possible extension vers le col du Prayon qui comporte des enjeux zones humides et pelouses sèches. De prochaines rencontres auront lieu entre les élus du Percy et Chichianne ainsi que l'agent ONF et Amandine Lemercier en charge des ENS au Département.

DIVERS

- Des travaux entrepris par la CAN auront lieu sur le viaduc de Casseyre du mois de février au mois de juin 2022 afin de le consolider.
- Le recensement est en cours de finalisation coordonné par Thibaud Bécourt et dont l'agent recenseur est Capucine Morin.
- Il y a une nécessité de demander au CD38 de réaliser un hydrocurage des buses sur la RD13 à Chabulière qui sont à 3/4 bouchés.
- 23 habitants du Percy ont répondu au questionnaire sur l'évolution de l'affouage mis en place par le PNRV, la CCT et les communes volontaires du PNRV.
- Quel positionnement de la commune par rapport à la 5G.

La séance est levée 22H30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 7 FÉVRIER À 20h30